

l'occasion de déterminer si oui ou non c'est vraiment la réponse en temps de crise comme certains le prétendent. C'est un travail que nous pourrions mener de front avec d'autres études déjà entreprises par le comité de l'énergie.

**Le sénateur Everett:** Honorables sénateurs, je suis en désaccord avec la manière dont le sénateur Hays envisage la question. Avant de prendre un revolver et de tirer sur lui, je me rends compte que je pourrais aller en prison si je le fais. De la même manière, si une loi ou une agence, comme l'AIE, dissuade quelqu'un de faire quelque chose, je pense que c'est utile.

Nous parlons d'une période où nous avons dû faire face à la pire crise pétrolière de l'histoire. En fait, elle était probablement pire que toutes celles que l'avenir nous réserve, bien qu'on ne puisse l'affirmer avec certitude. Quoi qu'il en soit, ce fut une crise catastrophique. L'Agence a servi de moyen de dissuasion, ce qui a incité d'autres pays à combler le manque, de sorte qu'on n'a pas franchi le seuil des 7 p. 100 qui aurait déclenché le mécanisme prévu. Cela montre bien que l'Agence est utile. Je ne la supprimerais pas comme le feraient ceux qui s'opposent aux dispositions de l'Accord concernant le partage de l'énergie.

**Le sénateur Hays:** Si j'ai inspiré au sénateur Everett la possibilité d'actes de violence à mon endroit, je ferai une observation qui fait suite à sa déclaration.

Rien n'indique que c'est l'Agence qui est à l'origine de la solution qui a été appliquée par la suite. Je m'arrête ici.

**Le sénateur Everett:** Je dirai pour terminer que, si rien n'indique que l'Agence s'en est mêlée, rien n'indique non plus qu'elle ne l'a pas fait.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

## LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

### AUTORISATION DONNÉE AU COMITÉ DE SIÉGER EN MÊME TEMPS QUE LE SÉNAT

**L'honorable John B. Stewart,** avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)a) du Règlement, propose:

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à siéger à seize heures aujourd'hui, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

Avec la permission des sénateurs, je vais donner une brève explication.

**Son Honneur le Président:** La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

**Des voix:** D'accord.

**Le sénateur Stewart:** Honorables sénateurs, le Comité des affaires étrangères reprend en 1990 ses travaux de surveillance de l'Accord de libre-échange signé avec les États-Unis d'Amérique. Notre programme est établi pour le mois prochain, à peu près, et nous ne voulons pas perdre une minute pour ne pas retarder la présentation de notre rapport au Sénat qui est prévue pour la fin de février. C'est pourquoi nous voudrions être sûrs de pouvoir tenir notre réunion de cet après-midi à 16 heures, même si le Sénat siègera peut-être à cette heure-là.

[Le sénateur Hays.]

**Son Honneur le Président:** Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

## LES TRAVAUX DU SÉNAT

### L'AJOURNEMENT

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)g) du Règlement, je propose:

Que, lorsque le Sénat ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mardi 13 février 1990, à quatorze heures.

Si on m'accorde la permission, je voudrais donner une brève explication.

**Son Honneur le Président:** La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

**Des voix:** D'accord.

**Le sénateur Doody:** Honorables sénateurs, comme l'indique l'ordre du jour, vous savez que nous n'avons rien à étudier, excepté les projets de loi dont la troisième lecture est prévue pour aujourd'hui et qui seront adoptés à temps, j'espère, pour que nous puissions avoir la Sanction royale à la fin de l'après-midi. Elle est prévue pour 17 heures, je crois. Quatre projets de loi sont à l'étude dans les comités. Le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage est au comité spécial et le projet de loi C-28 sur l'impôt sur le revenu est au Comité des banques et du commerce. Si les rapports sur ces deux projets de loi étaient remis durant l'ajournement, nous serions prêts à revenir les étudier. Nous espérons qu'ils le seront. Si les comités ne les remettent pas avant le 13 février. Cependant, nous n'aurons rien à l'ordre du jour et nous n'aurons aucune raison d'être ici.

Des réunions de comités chargés d'étudier d'autres travaux du Sénat sont aussi prévues, notamment celles du Sous-comité des affaires des anciens combattants et du Comité des banques et du commerce qui étudie les institutions financières canadiennes. Le Comité de la régie interne est censé se réunir jeudi matin, ainsi que le Comité mixte d'examen de la réglementation. Certains comités spéciaux se réunissent aussi.

C'est pourquoi, honorables sénateurs, je vous demande d'appuyer la motion d'ajournement, à la condition que vous soyez prêts à revenir, si nécessaire.

(La motion est adoptée.)

## PÉRIODE DES QUESTIONS

### LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—L'ACCORD PARALLÈLE—L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES CONSULTATIONS ENTRE LE MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX ET CHEFS TERRITORIAUX

**L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition):** Honorables sénateurs, je sais que le leader du gouvernement a été très actif au cours du congé de Noël et qu'il en a profité pour aller s'entretenir dans les diverses capitales provinciales